



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20230612-C2023_06_12_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



RAPPORT ANNUEL 2022
DES MANDATAIRES DE LA COLLECTIVITÉ, ADMINISTRATEURS
DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE
VALENSEINE

PRÉAMBULE

L'alinéa 7 de l'article L 1524-5 du Code Général des collectivités locales issu de la loi du 7 juillet 1983, dispose « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ».

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateurs au sein des SAEML pour les collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration.

Ce rapport écrit est présenté à l'Assemblée délibérante possédant au moins un siège au Conseil d'Administration.

Après discussion, ce rapport est soumis au vote et permet de dégager la responsabilité des élus vis-à-vis de la collectivité qui les a mandatés, même si la loi ne prévoit pas expressément qu'il lui soit donné quitus de sa mission.

Le présent rapport, après sa présentation, est soumis à votre approbation.

L'objet social de VALENSEINE est de réaliser ou d'apporter son concours à la réalisation de toutes opérations d'intérêt général pouvant concourir au développement des activités de valorisation des déchets.

A cette fin, VALENSEINE assure l'optimisation des équipements de traitement de déchets du SMÉDAR et la vente des produits issus de ces traitements (mâchefer, compost, biomasse).

1. ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

1.1. Capital souscrit

Le capital social de VALENSEINE est de 225 000 euros, réparti en 2 250 actions de 100 euros chacune. Lors de la création de la SAEML, le SMÉDAR a souscrit 1 687 parts sociales représentant 168 700 euros et correspondant à 75 % du capital social de la société.

1.2. Garantie d'emprunt

Aucune garantie d'emprunt n'a été donnée par le SMÉDAR à VALENSEINE.

1.3. Avances

Aucune avance n'a été donnée par le SMÉDAR à VALENSEINE.

1.4. Conventions entre VALENSEINE et le SMÉDAR

Conformément aux dispositions de l'article 3-1 du Code des marchés publics concernant les relations entre une collectivité et une société d'économie mixte, 10 conventions conclues entre les deux entités ont eu cours en 2022 :

- convention d'apport de déchets incinérables,
- convention d'apport de déchets non incinérables,
- convention d'apport de gravats,
- convention d'apport de déchets verts,
- convention de prestation de tri de déchets ménagers recyclables

- convention d'achat de mâchefers produits par l'UVE VESTA,
- convention d'achat de compost produit sur les sites de SAINT JEAN DU CARDONNAY et de CLÉON,

- convention d'occupation temporaire du domaine public,
- convention relative au remboursement de charges par VALENSEINE au SMÉDAR (eau, électricité, téléphonie, maintenance informatique, entretien des espaces verts),
- convention relative à la livraison de chaleur produite par l'UVE de Grand-Quevilly à la SAEML VALENSEINE.

1.5. Exercice du mandat des administrateurs

Le Conseil d'Administration de VALENSEINE comporte 17 administrateurs :

- Le SMÉDAR est représenté par 12 administrateurs qui ont été désignés par le Comité Syndical :
Mesdames Séverine BOTTE, Charlotte GOUJON, Myriam MULOT, Sylvaine SANTO et Messieurs Stéphane BARRÉ, Patrick CALLAIS, Francis DEBREY, David LAMIRAY, Jean-Marie ROYER, François VION, Roland MARUT, Jean-Pierre CARPENTIER.

- 5 administrateurs sont issus du secteur privé.

Au cours de l'année 2022, VALENSEINE a tenu un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale Ordinaire.

Le rapport complet de l'activité de VALENSEINE, retraçant l'analyse des résultats 2022 ainsi que les perspectives et objectifs 2023, a été présenté par le Président le 3 Mai 2023 au Conseil d'Administration de la SAEML qui l'a validé et accepté.

Le 28 juin 2023, ce même rapport sera présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire pour validation.

2. RAPPORT DE GESTION 2022

La SAEML VALENSEINE a débuté son activité le 02 janvier 2004.

L'année 2022 constitue sa 19^{ème} année d'activité.

Son exercice comptable a débuté le 1^{er} janvier 2022 et s'est achevé le 31 décembre 2022.

2.1 Bilan d'Activité

 Au cours de l'année 2022 la SAEML VALENSEINE a apporté sur les sites du SMÉDAR :

- Apports incinérables sur l'UVE VESTA

Pour les apports permettant l'optimisation de l'UVE VESTA, l'objectif fixé par la collectivité en début d'année était de 83 500 tonnes annuelles. L'activité vide de four a dû s'adapter aux aléas de l'année, en particulier une baisse importante des apports d'ordures ménagères des collectivités non adhérentes qui s'est accentuée au second semestre 2022. La baisse de la consommation des ménages a été accompagnée d'une baisse des déchets d'activités des entreprises, conséquence de la conjoncture économique.

En 2022, VALENSEINE enregistre 81 735 tonnes d'apports qualifiés « vide de four » (OM, DAE, STM et DASRI), soit une baisse de 1.98% par rapport à 2021 (83 384 tonnes).

Déchets des Activités Économiques incinérables	53,44%	43 682 tonnes
Soit une augmentation de 12,65 % par rapport à 2021. La quasi-totalité des apports est produite sur le périmètre des départements 76 et 27.		
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	3,79%	3 099 tonnes
Soit une baisse de 2% par rapport à 2021. Cette légère tendance à la baisse s'explique par un meilleur tri entre ce qui relève du DASRI et du déchet ordinaire dans les hôpitaux.		
Déchets des Services Techniques Municipaux (par marchés publics)	3,14%	2 567 tonnes
Soit une diminution de 17,93% par rapport à 2021. Il s'agit d'un retour à la situation normale antérieure au Covid.		
Ordures Ménagères Résiduelles (par marchés publics)	39,63%	32 387 tonnes
Soit une baisse de 15,47% par rapport à 2021. Cette baisse significative s'explique par plusieurs facteurs : amélioration du tri des déchets dans les collectivités concernées mais aussi baisse de la consommation en raison de la crise inflationniste		
TOTAL des déchets incinérables		81 735 tonnes
Soit 28 % des tonnes entrantes sur l'UVE		

<u>Apports de Déchets Ménagers Recyclables (DMR)</u>	
Déchets Ménagers Recyclables (par marchés publics)	921 tonnes
Soit une baisse de 49 % par rapport à 2019 (3 797 t). Cette baisse s'explique par la décision prise de ne pas se positionner sur de nouveaux marchés pour le moment en raison de la saturation du centre de tri. Une prestation de dépannage a tout de même été réalisée auprès du SIDOMPE (SEPUR) pendant la modernisation de leur centre de tri.	
Soit 3,27 % des tonnes entrantes sur le Centre de tri	
- <u>Autres apports</u>	
Déchets des Activités Économiques non incinérables	727 tonnes
Soit une baisse de 3,2 % des apports	
Gravats	225 tonnes
Soit une baisse de 20,77 % des apports	
Déchets verts	2728 tonnes
Soit une baisse de 20,42 % des apports	

 Au cours de l'année 2022 la SAEML VALENSEINE a commercialisé :

Mâchefers	60 699 tonnes
<p>Soit une baisse de 12,84% par rapport à 2021. Suite aux aléas d'exploitation du site de maturation des mâchefers sur l'année 2021, VALENSEINE a commercialisé 11 productions mensuelles contre 12 habituellement. Malgré ces aléas, VALENSEINE est parvenue à maintenir les retraits de mâchefers commercialisables conforme aux besoins de l'exploitation d'un écoulement à flux tendu.</p>	

Compost produit en 2022	
En 10 mm	576 tonnes
En 25/30 mm	17 575 tonnes
Soit une diminution de 9,68% par rapport à 2021.	
En sacs de 50 L	12 093 sacs
Soit une baisse des ventes de 18,23% par rapport à 2021, année qui avait été marquée par une reprise forte de l'activité suite au covid.	

Tableaux comparatifs des activités de VALENSEINE de 2017 à 2022.

		2017	2018	Evolution 2017/2018	2019	Evolution 2018/2019	2020	Evolution 2019/2020	2021	Evolution 2020/2021	2022	Evolution 2021/2022	
Apport de déchets	<i>Tonnage du vide de four VESTA</i>												
	Déchets des entreprises (DAE)	49 472	51 760	4,62%	57 102	10,32%	52 646	-7,80%	38 776	-26,35%	43 682	12,65%	
	Ordures ménagères	30 533	31 225	2,27%	30 355	-2,79%	33 478	10,29%	38 316	14,45%	32 387	-15,47%	
	Déchets des Services Techniques	2 870	3 262	13,66%	3 005	-7,88%	3 206	6,69%	3 128	-2,43%	2 567	-17,93%	
	Déchets d'activités de Soins (DASRI)	2 994	3 075	2,71%	2 983	-2,99%	3 126	4,79%	3 164	1,22%	3 099	-2,05%	
	TONNAGE DU VIDE DE FOUR	85 869	89 322	4,02%	93 445	4,62%	92 456	-1,06%	83 384	-9,81%	81 735	-1,98%	
	<i>Autres apports sur les sites SMEDAR</i>												
	Déchets recyclables ménagers		3 804		3 797	-0,18%	3 148	-17,09%	1 796	-42,95%	921	-48,72%	
	Non incinérables (encombrants)	454	533	17,40%	632	18,57%	601	-4,91%	751	24,96%	727	-3,20%	
	Gravats	339	316	-6,78%	398	25,95%	177	-55,53%	284	60,45%	225	-20,77%	
	Déchets verts	3 460	2 655	-23,27%	2 610	-1,69%	2 728	4,52%	3 428	25,66%	2 728	-20,42%	
	TONNAGE AUTRES APPORTS	4 253	7 308	71,83%	7 437	1,77%	6 654	-10,53%	6 259	-5,94%	4 601	-26,49%	

		2017	2018	Evolution 2017/2018	2019	Evolution 2018/2019	2020	Evolution 2019/2020	2021	Evolution 2020/2021	2022	Evolution 2021/2022
Vente matériaux	<i>Commercialisation</i>											
	Vente GMV (Graves de Mâchefers)	66 977	71 231	6,35%	41 312	-42,00%	77 858	88,46%	69 986	-10,11%	60 699	-13,27%
	Vente compost Vrac 10 mm	520	517	-0,58%	749	44,87%	977	30,44%	855	-12,49%	576	-32,62%
	Vente compost Vrac 25/30 mm	13 734	19 423	41,42%	14 218	-29,80%	18 977	33,47%	19 460	2,55%	17 575	-9,69%
	Vente compost Sacs	11 842	9 617	-18,79%	9 988	3,86%	8 918	-10,71%	14 789	65,83%	12 093	-18,23%
	Vente Bois énergie	1 013	364	-64,07%					630		2 389	279,16%
	Tonnage ventes	94 086	101 152	7,51%	66 267	-34,49%	106 730	61,06%	105 720	-0,95%	93 331	-11,72%

2.2 Bilan économique et financier

Le Chiffre d'Affaires 2022 s'élève à 8 797 266 € HT.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 175 943 €.

2.3 Recettes apportées au SMÉDAR

Les facturations du SMÉDAR ont été réalisées conformément à la grille tarifaire adoptée par le Comité syndical du 15 décembre 2021 modifiée par les Comités du 29 juin 2022 et du 19 octobre 2022.

VALENSEINE s'est acquittée de 12 factures (traitement / achats matières / transport) en 2022 représentant un montant de 9 519 262 € TTC.

À cela s'ajoutent 12 559 € TTC de factures relatives aux remboursements des différentes charges : occupation du domaine public, entretien espaces verts, maintenance informatique et consommations diverses.

La recette apportée en 2022 par VALENSEINE au SMÉDAR est de : 7 709 392 € HT, soit une augmentation de 4,54 % par rapport à l'année 2021.

Comparatif sur 5 ans - Chiffres d'affaires VALENSEINE/Recettes apportées au SMÉDAR

Tableau comparatif Chiffre d'affaires VALENSEINE 2017/2022											
Chiffre d'affaires VALENSEINE	2017	2018	Evolution 2017/2018	2019	Evolution 2018/2019	2020	Evolution 2019/2020	2021	Evolution 2020/2021	2022	Evolution 2021/2022
	7 742 422 €	8 720 309 €	12,63%	9 191 422 €	5,40%	9 251 005 €	0,65%	8 493 548 €	-8,19%	8 797 266 €	3,58%
Recettes HT apportées au SMEDAR au titre de l'activité globale 2021	2017	2018	Evolution 2017/2018	2019	Evolution 2018/2019	2020	Evolution 2019/2020	2021	Evolution 2020/2021	2022	Evolution 2021/2022
	7 218 481 €	7 555 066 €	4,66%	8 063 977 €	6,74%	8 186 584 €	1,52%	7 374 929 €	-9,91%	7 709 398 €	4,54%

2.4 Bilan social

Au 31 décembre 2022, l'effectif de VALENSEINE est de 8 personnes.